

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance ordinaire du 7 avril 2016

L'an deux mille seize, le sept avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Jean-Marc ANIERE, Stephen LYTTON, Carole PETIT, Edouard DONABEDIAN,

Etaient excusés : Martine ARCHIERI qui donne pouvoir à Carole PETIT, Evelyne ROBERT qui donne pouvoir à Sylvie JOUBLIN, Nadine ENGELMANN qui donne pouvoir à Olivier BERTRAND, Hervé CHEVRIER, Jean-Luc BURE.

Secrétaire de séance : Sylvie JOUBLIN

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	7	6 + 3 pouvoirs

Date de convocation
25 mars 2016

Date d'affichage
29 mars 2016

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET DU COMMERCE DE_2016_013
--

Après que M. BERTRAND soit sorti de la salle, Mme JOUBLIN procède au vote.
Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	276 130.74			12 917.09	276 130.74	12 917.09
Opérations exercice	8 542.69	265 712.92	9 692.79	6 180.48	18 235.48	271 893.40
Total	284 673.43	265 712.92	9 692.79	19 097.57	294 366.22	284 810.49
Résultat de clôture	18 960.51			9 404.78	9 555.73	
Restes à réaliser						
Total cumulé	18 960.51			9 404.78	9 555.73	
Résultat définitif	18 960.51			9 404.78	9 555.73	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET DU COMMERCE DE_2016_014

Le compte de gestion de M. le Percepteur, se décompose comme suit :

En investissement :	Recettes	265 712.92 €
	Dépenses	8 542.69 €

Soit un excédent de 257 170.23 €.

En fonctionnement :	Recettes	6 180.48 €
	Dépenses	9 692.79 €

Soit un déficit de 3 512.31 €.

Après la reprise des résultats 2014, le résultat de clôture est de : - 9 555.73 €

Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal donne quitus à M. le Percepteur du compte de gestion 2015 du budget annexe du commerce.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 DU BUDGET DU COMMERCE DE_2016_015

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **Excédent de 9 404.78 €**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	12 917.09
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 240.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-3 512.31
Résultat cumulé au 31/12/2015	9 404.78
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	9 404.78
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	9 404.78
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU COMMERCE
DE_2016_016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2016 du commerce :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
023 virement à la section d'investissement	18 467 €	
60632 fournitures de petit équipement	100 €	
66111 intérêts d'emprunt	4 760 €	
70878 Remboursement frais autres redevables		275 €
752 Revenus des immeubles		4 200 €
774 subvention exceptionnelle		18 852 €
TOTAL	23 327 €	23 327 €
INVESTISSEMENT		
001 Solde d'exécution	18 961 €	
1641 Remboursement capital emprunt	8 910 €	
021 virement de la section de fonctionnement		18 467 €
1068 Excédents de fonctionnement		9 404 €
TOTAL	27 871 €	27 871 €

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET DU SERVICE D'EAU
DE_2016_017**

Après que M. BERTRAND soit sorti de la salle, Mme JOUBLIN procède au vote.
Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 935.17		148 499.64		171 434.81
Opérations exercice	1 798.63	13 696.44	40 388.02	55 481.59	42 186.65	69 178.03
Total	1 798.63	36 631.61	40 388.02	203 981.23	42 186.65	240 612.84
Résultat de clôture		34 832.98		163 593.21		198 426.19
Restes à réaliser						
Total cumulé		34 832.98		163 593.21		198 426.19
Résultat définitif		34 832.98		163 593.21		198 426.19

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU SERVICE D'EAU DE_2016_018
--

Le compte de gestion de M. le Percepteur, se décompose comme suit :

En investissement :	Recettes	13 696.44 €
	Dépenses	1 798.63 €

Soit un excédent de 11 897.81 €.

En fonctionnement :	Recettes	55 481.59 €
	Dépenses	40 388.02 €

Soit un excédent de 15 093.57 €.

Après la reprise des résultats 2014, le résultat de clôture est de : + 198 426.19 €

Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner quitus à M. le Percepteur du compte de gestion 2015 du service d'eau.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 DU SERVICE D'EAU DE_2016_019
--

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **Excédent de 163 593.21 €**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	148 499.64
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	10 166.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	15 093.57
Résultat cumulé au 31/12/2015	163 593.21
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	163 593.21
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	163 593.21
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**REVISION DU PRIX DU M3 D'EAU
DE_2016_020**

L'excédent de fonctionnement annuel reste faible à 15 093.57 € et ne permet pas d'effectuer des travaux de renouvellement du réseau de façon durable. Il est également rappeler que la compétence eau sera transférée à compter de 2020 aux Communautés de Communes et qu'il convient d'anticiper une hausse généralisée des tarifications à l'échelle intercommunale. Il est donc proposé, par la commission des finances, d'augmenter sur 2 ans de 0.30 € le prix du m3 d'eau, soit une hausse de 0.15 € pour cette année. Il est proposé de fixer le prix du m3 à 0.85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du m3 d'eau pour 2016 à 0.85 €, les autres tarifs restent inchangés.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE D'EAU
DE_2016_021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2016 du service d'eau :

	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
011 Charges de gestion générale	163 204 €	
012 Charges de personnel	12 000 €	
014 atténuation de produits	4 500 €	
023 virement à la section d'investissement	30 000 €	
042 opérations d'ordre et de transfert	9 938 €	
65 autres charges de gestion courante	500 €	
67 charges exceptionnelles	200 €	
002 résultat de fonctionnement		163 593 €
042 opérations d'ordre et de tranfert		1 799 €
70 ventes, prestations de services		54 950 €
TOTAL	220 342 €	220 342 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
000 opérations non individualisées	76 547 €	
040 opération d'ordre	1 799 €	
001 solde d'exécution		34 832 €
00 opérations financières		3 576 €
021 virement de la section de fonctionnement		30 000 €
040 opération d'ordre		9 938 €
TOTAL	78 346 €	78 346 €

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE
DE_2016_022**

Après que M. BERTRAND soit sorti de la salle, Mme JOUBLIN procède au vote. Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	41 263.53			12 822.99	41 263.53	12 822.99
Opérations exercice	96 406.17	118 942.10	325 112.76	378 448.00	421 518.93	497 390.10
Total	137 669.70	118 942.10	325 112.76	391 270.99	462 782.46	510 213.09
Résultat de clôture	18 727.60			66 158.23		47 430.63
Restes à réaliser	38 663.00	72 135.00			38 663.00	72 135.00
Total cumulé	57 390.60	72 135.00		66 158.23	38 663.00	119 565.63
Résultat définitif		14 744.40		66 158.23		80 902.63

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET DE LA COMMUNE
DE_2016_023**

Le compte de gestion de Mr le Percepteur, présenté par le Maire, se décompose comme suit :

En investissement : Recettes 118 942.10 €
 Dépenses 96 406.17 €
soit un excédent de 22 535.93 €

En fonctionnement : Recettes 378 448.00 €
 Dépenses 325 112.76 €
Soit un excédent de 53 335.24 €

Après la reprise des résultats 2014 qui dégagent un excédent de 17 884.99 € et la part affectée à l'investissement de 46 325.53 €, le résultat de clôture est de + 47 430.63 €.

Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de donner quitus à M. le Percepteur du compte de gestion 2015 de la commune.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 DU BUDGET DE
LA COMMUNE
DE_2016_024**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 66 158.23 €**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	12 822.99
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	43 228.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	53 335.24
Résultat cumulé au 31/12/2015	66 158.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	66 158.23
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	66 158.23
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**VOTE DES 3 TAXES LOCALES
DE_2016_025**

Le produit fiscal à taux constant est de 141 433 €. Sur proposition de la commission des finances qui souhaite de maintenir les taux au montant de 2015 pour cette année, le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, les taux 2016 suivants :

	Taux 2015	Bases 2016	Taux 2016
Taxe d'Habitation	7.63 %	818 100	7.63%
Taxe Foncier Bâti	12.79 %	536 300	12.79%
Taxe Foncier Non Bâti	33.86 %	30 800	33.86%
Variation	0		0

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016
DE_2016_026**

Sur proposition de la commission Animation, Culture et Tourisme, et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour 2016 :

	Subvention 2015	Subvention demandée en 2016	Subvention accordée en 2016
Association Sportive d'Arcy	800 €	800 €	800 €
Club de l'amitié	100 €	50 €	50 €
Entente Basse Cure	50 €	50 €	50 €
Les Arcadies	600 €	300 €	300 €
Les Clés du Renouveau	300 €	400 €	300 €
L'écrit libre	200 €	300 €	100 €
Les écoliers du VAPS	/	200 €	100 €
Voyage scolaire	165 €	/	/
Total	2 215 €	2 100 €	1 700 €

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DU
COMMERCE
DE_2016_027**

Afin de permettre au budget du Commerce d'être équilibré, il est nécessaire de verser une subvention de 18 852 € du budget de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 18 852 € au budget du commerce pour 2016.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE
DE_2016_028**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2016 de la commune :

	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
011 Charges de gestion générale	168 240 €	
012 Charges de personnel	134 000 €	
014 atténuation de produits	4 820 €	
023 virement à la section d'investissement	58 531 €	
042 opérations d'ordre et de transfert	681 €	
65 autres charges de gestion courante	49 335 €	
66 charges financières	5 800€	
67 charges exceptionnelles	19 152 €	
002 résultat de fonctionnement		66 158 €
013 Atténuation de charges		10 000 €
70 ventes		64 395 €
71 reversement sur recettes		156 295 €
74 Subvention d'exploitation		120 211 €
75 autres produits de gestion		20 000 €
77 produits exceptionnels		3 500 €
TOTAL	440 559 €	440 559 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Solde d'exécution	18 728 €	
Emprunt	20 000 €	56 924 €
Caution	3 000 €	3 000 €
Logiciel Win Pop	600 €	
Espace cinéraire	3 400 €	
Réfection enceinte Digogne	115 000€	81 729 €
Accessibilité Salle polyvalente	10 800 €	7 411 €
Limiteur de son Salle polyvalente	3 500 €	
Aménagement arrêt cars TER	18 000 €	12 000 €
Réseaux eaux pluviales	61 000 €	
Eclairage public abri bus du Beugnon	750 €	
Saleuse	2 640 €	
Illuminations de Noël	1 000 €	
Barrières de sécurité	650 €	

Tondeuse autoportée	6 000 €	
meublier secrétariat	1 200 €	
video projecteur école	1 200 €	
Onduleur	250 €	
Mégaphone	200 €	
Restauration de la chapelle du Beugnon	40 000 €	65 998 €
Chaudière de la Poste	6 000 €	
Réintégration d'écritures	11 172 €	11 172 €
Mobilier salle polyvalente	4 600 €	
Virement de la section de fonctionnement		58 531 €
Amortissements		681 €
Subvention mobilier NAP		1 144 €
Subvention rénovation salle polyvalente		10 800 €
FCTVA		20 300 €
TOTAL	329 690 €	329 690 €

**CONVENTION DE REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DES
ECOLES D'AUXERRE ACCUEILLANT DES ENFANTS DES COMMUNES
EXTERIEURES
DE 2016 029**

Un enfant de la commune est scolarisé en Classe d'Intégration Scolaire sur Auxerre, la participation demandée est de 87 € pour 2014-2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention de répartition de charges

**CONVENTION DE REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DES
ECOLES DE VERMENTON ET LES ELEVES DES COMMUNES EXTERIEURES
DE 2016 030**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des charges entre les écoles de Vermenton et les élèves des communes extérieures pour 2015-2016.

Ces frais s'élèvent à **706 € par enfant scolarisé en maternelle** (soit un total pour ARCY SUR CURE de 9178 €).

**CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES ET
FRAIS MEDICAUX PAR LE CENTRE DE GESTION DANS LE CADRE DU
SECRETARIAT DES INSTANCES MEDICALES ET AUX MODALITES DE LEUR
REMBOURSEMENT PAR LES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS
CONCERNES
DE 2016 031**

Depuis juillet 2013, le Centre de Gestion assure le secrétariat du Comité Médical et de la Commission de réforme pour des agents de la commune. Or lors de la réception d'un dossier, une expertise doit la plupart du temps être diligentée afin de pouvoir inscrire ledit dossier à l'ordre du jour de la séance qui suit la réception du compte-rendu d'expert. Dès réception de ce

dernier le CDG nous transmet la note d'honoraires qu'il nous appartient de mandater. Cependant, depuis peu, le CDG est informé par plusieurs médecins, de leur refus à pratiquer les expertises demandées du fait que les délais de remboursement sont trop longs.

Aussi, afin d'éviter un affaiblissement significatif du vivier d'experts et retarder, en conséquence, le délai de traitement des dossiers, les administrateurs du CDG ont souhaité mettre en œuvre l'article 41 du décret 87-602 permettant le paiement des frais résultant de ces examens par l'intermédiaire du CDG qui ensuite se fait rembourser par la collectivité concernée selon les modalités fixées par convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention

QUESTIONS DIVERSES

- **Affaire Jeannerot** : Suite à la réunion d'expertise qui s'est tenue le 11 mars à la mairie puis sur le terrain, une proposition d'achat des chemins a été faite par M. JEANNEROT. Une réunion sera prochainement organisée, lorsque que tous les éléments financiers et juridiques seront connus sur ce sujet.
- **Commune nouvelle** : M. Le Maire à convier les Maires des communes de BOIS D'ARCY, MONTILLOT, VOUTENAY SUR CURE, SAINT MORE et PRECY LE SEC à une réunion au sujet de la création d'une commune nouvelle.
- Le stock de prospectus concernant ARCY arrive à épuisement, Mme JOUBLIN propose de prendre contact avec une société pour un établir de nouveaux.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,

